

Turquie : Non à la dictature !

La situation en Turquie est déjà attentatoire aux droits et libertés fondamentales et discriminatoire envers les minorités.

Le 16 avril prochain les électeurs en Turquie sont appelés à changer la constitution par un référendum-plébiscite dont le succès aggraverait encore plus cette situation.

Les électeurs devront dire « oui » ou « non » en bbc à dix-huit articles rédigés sans débat public. Le régime parlementaire actuel serait remplacé par un régime présidentiel, sans séparation des pouvoirs.

Le chef de l'État qui pourrait rester chef de parti choisirait ses vice-présidents et ses ministres. Il n'y aurait plus de premier ministre. Il serait le maître absolu du pouvoir exécutif. Il nommerait les haut-fonctionnaires, les ambassadeurs, les recteurs d'université. Il représenterait le haut-commandement des armées, déciderait de leur utilisation.

Le chef de l'État pourrait gouverner par décrets présidentiels sur lesquels l'Assemblée nationale n'aurait aucun droit de regard. Il pourrait instaurer seul l'état d'urgence et prendre des décrets-lois extraordinaires, dérogeant aux droits et libertés de l'homme.

Sur les quinze juges de la Cour constitutionnelle, le chef de l'État en nommerait douze de façon directe, trois de façon indirecte. Sur les treize membres du Conseil supérieur de la magistrature, il en choisirait six directement et sept indirectement.

Enfin le chef de l'État pourrait dissoudre l'Assemblée nationale bien réduite en pouvoir. Celle-ci ne pourrait même pas voter des motions de censure.

Si le « oui » l'emporte, ce sera une dictature légalisée.

Comme la victoire du oui n'est pas assurée le pouvoir maintient en vigueur l'état d'urgence instauré en juillet 2016 ; il interdit, menace, limoge, licencie, emprisonne, casse, tue, installe la peur. Les partisans du « non » sont traités de terroristes par les grands médias récupérés par le pouvoir. La population est maintenue dans une totale sous-information sur les enjeux de ce scrutin.

Le nombre de personnes limogées ou suspendues par décrets dépasse les 120.000. Toutes les catégories sont touchées, notamment dans l'enseignement et les universités. Les ministères de la justice et de l'intérieur ont été des cibles privilégiées. Des dizaines de médias fermés, des centaines de cartes de presse confisquées, le nombre de journalistes détenus a atteint 155, faisant de la Turquie, la championne mondiale. Les députés démocratiquement élus du HDP, deuxième parti de l'opposition, sont harcelés quotidiennement, arrêtés, mis en examen, détenus arbitrairement. La répression touche avec violence les populations kurdes.

La destruction des droits fondamentaux aux portes de l'Union européenne ne pourra avoir qu'un effet négatif pour l'ensemble des peuples d'Europe. Il est urgent et de notre responsabilité de nous solidariser avec les forces vives de paix, de liberté et de démocratie, de la dignité humaine, contre le totalitarisme et la répression... pour ne pas laisser la Turquie sombrer définitivement dans la dictature.

Il est urgent et de notre responsabilité d'accueillir les migrants. Nous refusons à la fois l'accord honteux Union Européenne-Turquie et le chantage cynique auquel se livre Erdogan.

Il est urgent et de notre responsabilité de demander aux gouvernements de l'Union Européenne, notamment au gouvernement français d'agir avec fermeté pour que la Turquie respecte la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Les premiers signataires :

Les responsables d'associations et de syndicats :

Ali Rastega, porte-parole du Collectif Justice & Libertés (Strasbourg)
Anil Çiftçi, président de la Fédération des Associations des Travailleurs et Jeunes (DIDF- France)
Bernard Dreano, président de l'Assemblée européenne des citoyens (AEC-HCA France)
Christine Panzer, présidente d'Actions Citoyennes interculturelles (ASTU)
Clarisse Taron, présidente du Syndicat de la Magistrature
Dimitris Christopoulos, président de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)
Dominique Plihon et Aurélie Trouvé, co-porte parole d'Attac
Emmanuel Vire, secrétaire général du Syndicat National des Journalistes-CGT (SNJ-CGT)
Erdal Kiliçkaya, président de la Fédération Union des Alévis en France (FUAF)
Françoise Dumont, présidente de la Ligue des droits de l'Homme (LDH)
Gérard Halie, co-secrétaire national du Mouvement de la Paix
Gustave Massiah, président du Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM)
Jean-Baptiste Eyraud, porte parole de l'association Droit au Logement,
Michel Tubiana, président d'Euromed- Droits
Mohamed Ben Said, Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR)
Monique Baratelli, co-secrétaire de la fédération SUD éducation
Mouhiedine Cherbib, Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT)
Pascal Boissel, vice- président de l'Union syndicale de la psychiatrie
Renée Le Mignot, co-présidente du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)
Selim Eskiizmirli, coordinateur du Comité de Coordination en France -Comité International de Solidarité avec les Universitaires de Paix (CCFR_CISUP)
Simone Gaboriau, administratrice de MEDEL (magistrats européens pour la démocratie et les libertés)
Stéphane Enjalran, secrétaire national de Solidaires
Sylvie Jan, présidente de l'Association de Solidarité France-Kurdistan
Umit Metin, coordinateur de L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (L'ACORT)

Les personnalités :

Aline Pailler, journaliste
André Burguière, historien à l'EHESS-Paris
André Tiran, professeur émérite, Université Lyon-2
Ayşe Yuva, philosophie, CEFRES et Centre Marc Bloch
Azadeh Kian, professeure à l'université Paris Diderot.
Chantal Jaquet, philosophe, professeure à l'université Paris1 Panthéon –Sorbonne
Claude Calame, directeur d'études émérite, EHESS
Didier Coste, professeur émérite de Littérature Comparée Université Bordeaux Montaigne
Engin Sustam, chercheur, Université de Genève
Etienne Balibar, professeur émérite (philosophie)
Fabio Sulpizio, université del Salento (Italie)
François Gèze, éditeur
Igor Babou, professeur à l'université l'université Paris Diderot.
Jan Malewski, rédacteur de la revue Inprecor
Joël Andriantsimbazovina, professeur de droit public à l'Université Toulouse 1 – Capitole
Karine Abderemane, maître de conférences en droit public Université François-Rabelais de Tours.

Karine Lamarche, chargée de recherches au CENS (Nantes)
Loic Ballarini, maître de conférences, Université de Lorraine
Marie-Laure Basilien-Gainche, professeure de Droit Public à l'Université Jean Moulin Lyon 3,
Mehmet Oturan, professeur, Université Paris-Est Marne-la-Vallée
Mehmet Tuncel, maître de conférences à l'université de Nantes
Michael Löwy, directeur de recherches émérite au CNRS
Michela Russo, professeur des universités (Linguistique) Université Lyon 3 & UMR 7023 CNRS Paris 8
Michelle Lecolle, enseignant-chercheur, Université de Lorraine, Metz
Sabine Delzescaux, maître de conférences en sociologie Université Paris-Dauphine
Sébastien Doubinsky, écrivain, chercheur
Sophie Wauquier, professeure, Université Paris 8
Tuna Altınel, maître de conférences, Université Lyon-1